

Que va-t-il *se passer* ?

Un inspecteur du **Département d'Eure-et-Loir** décide des suites à donner à chaque information préoccupante. Le plus souvent, une équipe médico-sociale du Conseil général va rencontrer la famille et l'enfant pour mieux comprendre la situation et proposer une aide sociale et/ou éducative si nécessaire.

Parmi les différentes aides qui peuvent être proposées à la famille :

- soutien aux parents dans leur rôle éducatif dans le cadre d'actions éducatives à domicile
- éloignement temporaire de l'enfant avec l'accord des parents
- protection de l'enfant dans le cadre de l'autorité judiciaire.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance renforce le rôle du Président du Conseil général dans ses missions de prévention et de protection de l'enfance. Elle concerne tous les enfants de moins de 18 ans, et les femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, les jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. Il ne se passe pas un jour dans le département, près de chez vous, sans qu'un enfant ne soit mal traité. En parler, c'est déjà agir...

+ d'infos sur :
www.eurelien.fr/crip



Le Conseil général et vous

Composé de 29 conseillers généraux élus pour 6 ans, avec un budget de 480 M€* et plus de 2000 agents, le Conseil général agit tous les jours au service des 428 933 Euréliens**.

SOLIDARITÉ

familles (femmes enceintes, petite enfance...) • personnes âgées et handicapées • protection de l'enfance en danger personnes en difficulté, insertion

ROUTES, TRANSPORTS

+ de 7600 km de routes départementales • Transbeauce transports scolaires

ÉDUCATION

collèges (restaurants scolaires, équipement des classes, entretien et rénovation des bâtiments) • actions pour la réussite scolaire • Pôle universitaire d'Eure-et-Loir

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE

développement durable, eau, déchets, cadre de vie aménagement foncier (ex-remembrement) • énergies renouvelables (éolien, solaire, biocarburants, biomasse)

AIDES AUX COMMUNES

financement de travaux et d'équipements • soutien technique

EMPLOI, ÉCONOMIE, LOGEMENT

accueil des entreprises • aide à la construction de logements • développement de secteurs porteurs d'emploi Espaces Cyber Emploi

ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE

aide aux clubs sportifs • subventions aux associations soutien aux bibliothèques • spectacles, festivals...

* Budget primitif 2013
** Population légale 2013

CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR
1, place Châtelet - CS 70403 - 28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02 37 20 10 10 - www.eurelien.fr

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL

WWW.EURELIEN.FR

Conseil général d'Eure-et-Loir - Direction de la communication - AO - Photos : DR - Mai 2013

ENFANCE ET FAMILLE



Protection de l'enfance
Comment aider un enfant en danger ?

LE DÉPARTEMENT,
À VOS CÔTÉS,
TOUS LES JOURS

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL

WWW.EURELIEN.FR

Le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place une Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Située au cœur d'un réseau d'acteurs de la protection de l'enfance, la CRIP recueille et traite toutes les informations relatives à une **suspicion de danger** ou de **risque de danger** d'un enfant.

La prévention et la protection de l'enfance maltraitée ou en situation de forte carence éducative sont les préoccupations prioritaires du Département, mais c'est aussi **l'affaire de chacun d'entre nous**.

Quand s'inquiéter ?

Un risque de danger ou un danger peut se révéler lorsque les signes se répètent et se cumulent, au-delà d'un signe grave mais isolé. Les signes peuvent se trouver aussi bien chez l'enfant ou l'adolescent, que dans son contexte de vie.

Quelques signes d'alerte chez le mineur :

Symptômes physiques

- **traces de coups**, brûlures, fractures,
- **défécation involontaire ou délibérée**,
- **retard** de croissance,
- **aspect négligé**, état général médiocre.

Troubles du comportement

- **violence** ou agressivité,
- **mutisme**, inhibition, repli sur soi,
- **enfant semblant soumis au secret** vis à vis de ce qui se passe chez lui ou dans l'institution,
- **difficultés scolaires** (absentéisme répété, échec, désinvestissement ou surinvestissement scolaire, religieux ou sportif).



Quelques signes d'alerte dans son contexte de vie :

Attitudes éducatives non adaptées

- **mode ou rythme de vie** manifestement inadapté,
- **absence ou excès** de limites,
- **exigences éducatives** démesurées au regard des possibilités de l'enfant ou de l'adolescent, punitions disproportionnées.

Comportement à l'égard de l'enfant

- **carence** dans la prise en charge matérielle (alimentation, habillement, couchage...),
- **manque d'attention**, indifférence systématique (retards, oublis ou défaut de surveillance), marginalisation dans la famille,
- **violence psychologique**, physique ou sexuelle (discours négatif et dévalorisant pour l'enfant, humiliations, menaces, coups, incitations à la pornographie, attouchements).



A qui s'adresser en cas de doute ?

➤ **Conseil général d'Eure-et-Loir**
Service de l'Aide sociale à l'enfance
Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
19 place des Épars
28008 Chartres cedex
Tel : 02 37 20 12 91

Les professionnels du service de l'action sociale et de la PMI (Protection maternelle et infantile) du Conseil général sont également à votre écoute.

Retrouvez la circonscription la plus proche de chez vous sur eurelien.fr/solidarites

Vous pouvez également appeler le 119 pour évoquer vos inquiétudes. Les informations seront ensuite transmises à la CRIP d'Eure-et-Loir, qui étudiera la situation.

En danger ?
Le mieux,
c'est d'en parler !

www.allo119.gouv.fr

119
24h APPEL GRATUIT 7j/7
ALLÔ ENFANCE EN DANGER

Comment informer ?

- Transmettez **l'identité de l'enfant** que vous pensez être en danger, celle de ses parents et leur adresse
- Décrivez **les faits** et les signes d'alerte constatés
- Vous pouvez communiquer vos coordonnées mais vous pouvez également préserver votre **anonymat** si vous le souhaitez.